

SYNDICAT GENERAL CGT

TRAVAILLEURS PORTUAIRES

Du Port du Havre

www.cgt-gpmh.com

Le Havre, le 17 novembre 2016

Camarades,

La Fédération a participé à une réunion au Ministère en présence de l'UNIM et l'UPF afin de rappeler son indignation face à la promulgation de la Loi Travail (antisociale, anti-démocratique et pro-patronale) et notamment son article 2 sur la remise en cause du principe de faveur (hiérarchie des normes) qui est une attaque contre notre bien commun à tous : **la Convention Collective Nationale Unifiée Ports et Manutention.**

Au-delà du contenu global de la loi, la Fédération a réaffirmé avec fermeté et menace d'actions fortes dans les ports, **qu'elle n'acceptera jamais** que l'on puisse déroger par accord d'entreprise à la Convention Collective Nationale, qui doit rester le socle minimal pour tout les travailleurs, comme cela est prévu dans son préambule.

Face à cette demande, l'UNIM réunira son Conseil d'Administration le 23 novembre et l'UPF le 6 décembre.

Une nouvelle réunion est déjà programmée avec le Ministère le 06 décembre en soirée, à laquelle les employeurs apporteront une réponse.

Au lendemain du 06 décembre, nous vous tiendrons informés des positions des employeurs et du Ministère : soit les solutions possibles pour que la Convention Collective Nationale Unifiée reste le socle social minimal des travailleurs portuaires sont validées par ces derniers, soit la Fédération engagera le combat nécessaire.

Nous vous tiendrons informés

Unis, déterminés et combatifs

Le secrétaire général

L DELAPORTE

Pour info et affichage